

porter. Bientôt l'émoi s'empare des chefs de l'établissement sanitaire ; les provisions de bouche, les médicaments, les lits, les ustensiles de cuisine, les gardes-malades, tout manque. Les deux seuls médecins attachés à la station sont chargés de visiter les vaisseaux, de soigner les malades, d'organiser et surveiller toutes les branches de l'administration du lazaret. Aussi malgré leurs efforts continuels, malgré leurs travaux du jour et de la nuit, l'ordre ne pouvait pénétrer dans ce chaos. Force leur fut donc de troubler le repos des ministres et de réclamer des secours devenus indispensables. Il s'agissait de faire face à un danger pressant qui menaçait ce pays. Alors de nouveaux hôpitaux furent commencés, le matériel de l'établissement fut considérablement augmenté, les provisions devinrent plus abondantes, de jeunes médecins arrivèrent pour se charger du soin des malades. Les choses allèrent un peu moins mal.

« C'est vers ce temps que je visitai la Grosse-Ile et que de mes yeux je pus contempler les spectacles hideux que renfermaient les tentes et les abris.

« Environ deux cents tentes avaient été dressées pour la réception de ceux des malades qui ne pouvaient trouver place dans les hôpitaux. La situation de ces infortunés n'était guère meilleure que s'ils eussent été abandonnés sur le rivage. Autour de chaque tente fermentaient des immondices qu'on n'avait pas le temps de porter plus loin. A l'intérieur, sur deux et même sur trois rangs, gisaient des squelettes vivants, n'ayant qu'un peu de paille pour y étendre leurs membres. Hommes, femmes, enfants, y étaient péle-mêle, et tellement pressés les uns sur les autres que le pied trouvait à peine place pour se poser sans heurter quelque partie de cette masse vivante. Presque tous atteints de la dysenterie aussi bien que de la fièvre, et trop faibles pour se traîner dehors, ils étaient réduits à se vautrer dans leurs ordures. Ajoutez à cela la malpropreté naturelle des malades, l'odeur des haillons qui les couvrent, et vous avez une légère idée de l'infection de ces bouges. Cet air empoisonné s'élevant vers le haut de la tente et n'y trouvant point d'issue pour s'échapper, s'y condense, et suffisait seul pour affecter les tempéraments les plus vigoureux. Vers le milieu du jour, sous un soleil de juillet, la chaleur est suffocante, tandis que la nuit le vent froid du nord s'engouffrant sous ces toiles glace les malades. Mais vient-il à pleuvoir, leurs souffrances sont encore plus cruelles ; l'eau envahit les parties les plus basses de la tente et s'élève à la hauteur des lits. J'ai vu de pauvres fébricitants occupés à défendre leurs grabats contre un courant de boue liquide qui menaçait de les entraîner ; cette paille humide, ils ne voulaient pas la perdre, car elle servait à leur rendre moins sensibles les aspérités du sol rocailleux...

« Il est difficile de faire la visite des tentes sans en laisser quelqu'une de côté ; c'est ce qui arrive quelquefois aux médecins et aux employés de l'établissement...

« Dans les *sheds* la situation des malades n'est guère plus supportable ; les ouvertures pratiquées pour admettre la lumière servent aussi à laisser entrer le vent et la pluie ; plusieurs fois j'y ai vu l'eau tomber avec abondance sur des malheureux déjà dans les étreintes de la mort. L'air y est imprégné d'une odeur si fétide qu'il affecte les cerveaux les plus robustes. Ces apprentis ont une longueur de deux à trois cents pieds ; le milieu est occupé par deux rangées de lits placées l'une au-dessus de l'autre. Par cette disposition les ordures qui s'échappent à travers les lits de la rangée supérieure tombent sur les malades placés au-dessous.»

\* \* \*

Nous avons tenu à donner cette longue citation pour bien faire voir la manière dont les émigrants irlandais étaient traités à leur débarquement sur le sol canadien. Comme on a pu le voir, la position de ces émigrants n'était guère améliorée par leur expatriement.

Les émigrations qui ont suivi celle dont nous venons de parler ont été plus heureuses. La maladie n'eut plus l'occasion de les décimer.

A leur débarquement au Canada, les Irlandais trouvèrent un pays sain et fertile, qui ne demandait et qui ne demande encore de nos jours que des bras pour devenir l'un des pays les plus riches du globe.

\* \* \*

Depuis 1880 il y a eu recrudescence de la misère en Irlande. En cette année commença une famine dont les effets se font encore sentir.

En 1880, de même que dans les disettes précédentes, le manque des récoltes en fut la cause.

Comme la majeure partie du peuple vit des quelques produits qu'elle tire de la culture des terres, elle se trouva réduite à mourir de faim.

La position misérable du paysan irlandais attira, en cette occasion, la compassion même des landlords. Quelques-uns d'entre eux envoyèrent quelques secours à leurs tenanciers. Nous tenons à constater ce bon mouvement de la part des possesseurs de l'île, parce que c'est rarement qu'ils ont montré un peu de sympathie envers les Irlandais.

La détresse de l'Irlande attira en cette occasion, de même qu'antérieurement, la charité du monde entier.

Des comités de secours se formèrent partout pour venir en aide au peuple irlandais. Victor Hugo prend la présidence du comité français. Aux Etats-Unis on voit les hommes de tout rang et de toutes les nationalités former des comités de souscriptions. Il en est de même pour le Canada.

Toutes les sommes ainsi recueillies sont envoyées en Irlande où elles servent à adoucir la misère des Irlandais.

Mais bientôt l'on reconnaît qu'il est impossible de faire disparaître la misère.

Alors les chefs du parti irlandais, voyant que la misère, au lieu de diminuer ne fait qu'augmenter, cherche d'autres moyens que ceux employés jusqu'ici pour améliorer le sort des Irlandais. Les chefs du parti national, MM. Parnell et Dillon, entreprennent des voyages en France, aux Etats-Unis et au Canada, dans le but d'attirer davantage l'attention de ces pays sur l'Irlande.

Partout, les deux vaillants défenseurs sont reçus cordialement et reçoivent toute l'aide possible pour accomplir leur mission.

De plus, des assemblées d'indignation ont lieu dans diverses villes de la république américaine et dans la confédération canadienne, pour protester contre la ligne de conduite suivie par l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande.

Le parlement canadien, à sa séance du 20 avril 1882, adopte une adresse devant être lue à la reine pour lui demander d'améliorer la position des Irlandais.

Dans le but de venir au secours des affamés, une ligue est formée en Irlande, ayant des ramifications en Angleterre, en France et dans le nouveau monde.

Aussitôt après sa fondation, cette société se met ardemment à l'œuvre, et grâce à son énergie, des sommes considérables sont recueillies et envoyées en Irlande.

Malgré le zèle déployé par ses défenseurs, le peuple irlandais souffrit beaucoup de la misère.

Au fur et à mesure que la misère se répand, la haine des Irlandais pour les Anglais augmente, et bientôt des actes de violence sont commis dans diverses parties de l'Irlande.

Le gouvernement anglais, au lieu d'adopter des mesures pour faire disparaître les causes de mécontentement des Irlandais contre les Anglais, déposa devant la Chambre des Communes un projet de loi ayant pour objet de punir les actes de violence et autres crimes accomplis depuis le commencement de la famine.

Nous voulons parler du bill de coercition.

M. Parnell et quelques autres de ses partisans s'opposèrent fortement en Chambre, à l'adoption de ce bill et ils prononcèrent d'éloquents discours contre cette nouvelle loi.

Dans la crainte de voir les orateurs irlandais changer le vote des membres du parlement—ce qui était impossible, les deux tiers étant des ennemis plus ou moins déguisés de l'Irlande pour empêcher toute discussion, l'Orateur de la Chambre, fidèle aux instructions qu'il avait sans doute reçues, ne craignit pas d'expulser quelques-uns des députés irlandais. De plus, il refusa de laisser prendre en considération les amendements faits au bill.

Le résultat final de cette tactique fut l'adoption du bill. Il entra en force le 3 mars 1881.

Cette loi votée par le parlement anglais est inique. Elle est contraire à la justice et au droit civil. En effet, toute loi ayant pour objet de punir des abus passés est injuste, car « la loi, ainsi que le dit le code Napoléon, article deuxième, ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a pas d'effet rétroactif. »

La mise en force, en Irlande, de la loi rétroactive souleva l'indignation dans toute l'Europe. La presse en général prit la défense des Irlandais et démontra l'iniquité de la nouvelle loi.

A cette occasion, l'*Avenir diplomatique*, la revue française la plus en vue, écrivait un article duquel nous extrayons le passage suivant :

« Il y a quelque tristesse à voir un ministère libéral, ayant dans son sein des hommes comme les Gladstone, les Bright, les Chamberlain, les Charles Dilke et d'autres esprits élevés et généreux, qui n'ont encore trouvé que des paroles dures et souvent cruelles à donner à un peuple qui ne trouve que dans son infortune la cause de sa révolte. Il était possible, néanmoins, par une politique énergique, rapide et sachant son but, de frapper les séparatistes, s'il fallait les frapper pour la sécurité de l'empire, et, en même temps, de désarmer la légion de ceux que l'oppression séculaire de la propriété féodale la plus terriblement spoliatrice qui ait existé, soulevé aujourd'hui sur tous les points de l'Irlande. A notre époque où les questions sociales ébranlent le vieux monde, où les idées de solidarité humaines s'étendent de plus en plus, ce n'est point trop dire que le parti libéral anglais assume une grande responsabilité morale devant l'Europe entière,—jusqu'ici il ne paraît que comme réacteur. Il a déjà perdu l'occasion et le bénéfice d'apparaître tout à la fois énergique et pacificateur. »

Il va sans dire que l'application de cette loi ne calma pas les esprits en Irlande. Elle ne fit, au contraire,

qu'augmenter les ressentiments des Irlandais vis-à-vis de leurs oppresseurs. Les actes criminels contre les propriétés et les personnes continuèrent comme auparavant.

Voyant l'inutilité de la loi coercitive, l'Angleterre songea, par un autre moyen, de rétablir la paix, et cette fois, en attaquant le mal par sa racine, c'est-à-dire en cherchant à améliorer la position du tenancier irlandais.

Pour parvenir à cette fin, le gouvernement anglais, représenté par M. Gladstone, songea à régulariser la tenure des terres. Dans ce but il déposa devant la Chambre un bill pour régler la position du tenancier vis-à-vis du landlord.

Ce bill fut adopté à la séance du 29 juillet 1881, par un vote de 220 voix contre 14.

Par ce bill, il est créé des cours de justice ayant pour mission de prendre en considération les plaintes des tenanciers contre les landlords, de fixer le taux des fermages des terres, etc.

Les tribunaux établis en vertu de cette dernière loi, n'ont pas contenté, cependant, les Irlandais. Leurs décisions, surtout celles rendues à propos du prix du fermage, n'ont fait que mécontenter les Irlandais.

Un mouvement se fait même maintenant pour demander leur abolition.

Pour être bref, nous dirons qu'en cette occasion, comme en bien d'autres, le gouvernement anglais, au lieu de rétablir la paix, n'a fait qu'ajouter une cause de plus au mécontentement des vassaux irlandais contre la Grande-Bretagne.

\* \* \*

De tout temps, le gouvernement anglais, dans le but de dépeupler l'Irlande des descendants de ses habitants primitifs, a toujours encouragé, quelquefois forcé les émigrations.

De nos jours, l'Angleterre poursuit la même ligne de conduite et c'est par milliers qu'elle fait transporter les Irlandais qui veulent émigrer et ce à ses propres frais.

Quelques-uns de ces émigrés, venus aux frais de l'Etat, sont tellement pauvres, qu'ils se sont vus, cette année, l'entrée des Etats-Unis interdite—en vertu d'une loi réglementant l'immigration et par laquelle il est défendu aux immigrants pauvres de débarquer sur le sol américain—et dans la triste obligation de retourner en Irlande pour y mourir de faim et de misère.

Telle est la situation présente du peuple irlandais. Mourir de faim en Irlande ou émigrer. Pas d'autres alternatives.

G.-A. DUMONT.

(A suivre)

## « LE VOYAGE DE M. PERRICHON »

Si la gaieté était bannie du reste de la comédie française, c'est à coup sûr dans le théâtre de Labiche qu'on la retrouverait.

Le fait est que l'on ne peut rien imaginer de plus drôle, de plus comique, de plus hilarant que ce *Voyage de M. Perrichon*. C'est une suite ininterrompue de bons mots au milieu d'aventures abracadabrantes qui se succèdent sous les yeux des spectateurs et le tiennent positivement dans un accès de fou rire, commençant avec le lever du rideau pour durer tant que la pièce dure, et dont les réminiscences le poursuivent après pendant de longs jours.

Ceux qui ont assisté à la première représentation de cette incroyable pochade, et nous en parlons savamment, étant de ce nombre, se tordent encore rien qu'en y pensant.

Si nos lecteurs n'ont déjà pris leurs billets ou leurs dispositions pour assister à la représentation de cette même pièce samedi prochain, s'il en était qui n'ont encore pas décidé ce qu'ils feront ce soir-là, qu'ils aillent entendre *Le voyage de M. Perrichon*, nous leur assurons un plaisir comme ils n'en ont pas éprouvé depuis longtemps.

Nous n'insisterons pas davantage, et il nous suffira de dire à qui est confiée l'interprétation du chef-d'œuvre de Labiche pour voir affluer à l'Académie de Musique, samedi prochain, 29 septembre, tous ceux qui, après les soucis du jour, aiment à délasser leur esprit et à se réchauffer au foyer de la bonne et saine gaieté française.

Voici la distribution :

Mme Perrichon.....	Mme de Gonzague.
Henriette.....	Mlle Alice Doucet.
La marchande de journaux.....	Miss M. Carroll.
M. Perrichon.....	M. Léopold Galarneau.
Daniel Savary.....	M. Paul Viallard.
Armand Desroches.....	M. A. Terroux.
Le commandant Mathieu.....	M. John Ostell.
Majorin.....	M. H. St-Louis.
Jean.....	M. Armand Beaudry.
Joseph.....	M. Léonce Doucet.
L'Aubergiste.....	M. A. Cusson.

L'hon. M. Landry, candidat conservateur, a été élu par une majorité de 500 voix, dans le comté de Kent, Nouveau-Brunswick.